

Qu'est-ce que le CNPF ?

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public qui a pour principale mission de conseiller les propriétaires forestiers privés et de les sensibiliser à la gestion durable.

Savoir-faire :

- Compétences techniques pour répondre à vos questions sur la forêt,
- Conseils pour améliorer la gestion de votre propriété,
- Agrément des Plans Simples de Gestion.

COORDONNÉES

Centre Régional de la Propriété Forestière dans le Var

Maison de la forêt ZI Les Lauves, 83340 Le Luc

Anthony Cubaynes : anthony.cubaynes@crpf.fr, 06 73 48 22 35

paca@crpf.fr - www.cnpf.fr/paca

ALCINA

Depuis 2006, Alcina intervient auprès de collectivités, de propriétaires forestiers, d'experts et d'organismes de recherche pour décider des actions à mener sur un arbre, un parc, une forêt ou un territoire. Alcina c'est une équipe de 6 ingénieurs et techniciens forestiers. Ils assurent des études sur les filières ou les territoires forestiers au service des collectivités. Ils proposent aux propriétaires forestiers une gestion de leur patrimoine dans une optique de valorisation de l'ensemble des ressources de leur domaine forestier, du bois aux richesses écologiques en passant par les champignons et la chasse.

Action soutenue
financièrement par



INVITATION

Mardi 18 décembre 2018 à 14h

Domaine de l'Escarelle
Commune de la Celle



Rencontre et échanges
sur le thème :

**Prendre en compte la
biodiversité dans la gestion
d'un domaine forestier**

*avec Olivier Chandioux, Alcina,
gestionnaire de la propriété.*

Participation gratuite

La réunion peut être reportée en cas d'intempéries,
merci de vous inscrire auprès d'Anthony Cubaynes,
anthony.cubaynes@crpf.fr, 06 73 48 22 35

Plus d'information sur www.cnpf.fr/paca

Création graphique : Karine Girault
Crédit photo : CRPF PACA © CNPF



Gérer la forêt pour accueillir la biodiversité



La forêt du domaine de l'Escarelle représente plus de 900 ha. Un plan Simple de Gestion rédigé récemment par la société Alcina orchestre les coupes et travaux prévus sur le domaine pour une durée de 15 ans. A travers ce document, les propriétaires ont voulu traduire leurs objectifs de protection contre les incendies, de maintien et d'amélioration du cadre paysager et de protection de l'environnement et de la biodiversité. Sur le terrain, nous parcourons la première coupe de bois engagée en application de ce PSG. Sur cette parcelle, le martelage (marquage des arbres) a pris en compte toute une série d'éléments visant à améliorer la qualité environnementale : conservation de vieux arbres, création ou maintien de lisières et milieux ouverts, préservation et restauration de milieux humides, etc... Ainsi la coupe présentée illustre le fait qu'il est possible de produire du bois tout en améliorant les conditions de la biodiversité d'une forêt.

Le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, labellisé le 21/12/2017, rassemble 26 communes sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. La forêt couvre environ 70 % de son territoire et est composée de peuplements forestiers extrêmement variés. Sur 68 685 ha d'espaces forestiers, 62 % sont privés. Presque 70% de ces forêts privées font plus de 25 ha.

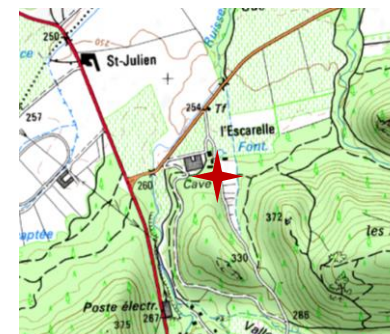
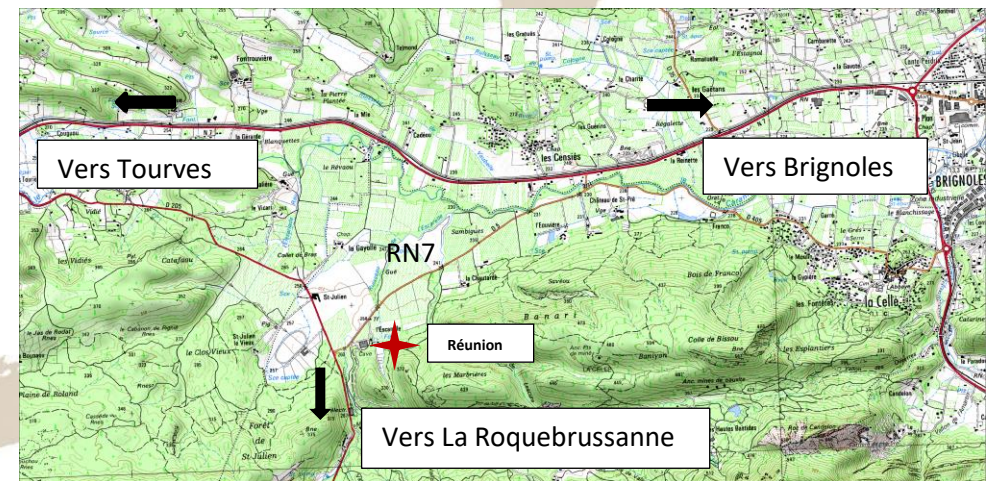
Pour permettre une meilleure prise en compte de la forêt dans sa globalité (publique et privée) et à travers toutes ses dimensions (économique, sociale et environnementale) le parc s'est fixé, au travers sa charte Forestière de Territoire les objectifs suivants :

- Définir et mettre en œuvre une politique forestière territoriale
- Appuyer la gestion durable des espaces forestiers
- Améliorer la valorisation locale des produits et expérimenter de nouveaux débouchés
- Garantir un usage équilibré et partagé de la forêt
- Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, scolaires et visiteurs sur la forêt et l'utilisation du bois

Programme



- **14h00** - Présentation du PNR et de ses actions en forêt
- **14h15** - Présentation des intervenants et organismes de la forêt privée présents (Alcina, CNPF, Syndicat des propriétaires forestiers)
- **14h30** - Présentation de la gestion du domaine : visite commentée par le gestionnaire de parcelles marquées en vue d'une exploitation future, précisions sur les modes de gestion et les préconisations particulières en vue de la préservation de la biodiversité.
- **16h00** - Conclusion de la visite par le CNPF.



Suivre le fléchage « Forêt privée »,
Parking sur place.
Visite en forêt : prévoir vêtements et chaussures adaptés.

